



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Tchad

Question au Gouvernement n° 101

Texte de la question

AFFAIRE DE "L'ARCHE DE ZOÉ "

M. le président. La parole est à Mme Martine Aurillac, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Mme Martine Aurillac. Monsieur le Premier ministre, l'affaire de l'Arche de Zoé, chef-d'oeuvre d'inconscience et d'irresponsabilité, porte préjudice aux familles accueillantes, mues par la générosité et le désir d'enfant, et jette le discrédit sur l'ensemble des ONG. Elle pose, certes, avec acuité le problème du fonctionnement de certaines ONG, mais elle a au moins le mérite d'attirer l'attention sur les massacres et les crimes qui sont perpétrés au Darfour.

Les conférences internationales, notamment celle qui a eu lieu samedi dernier à Syrte, en Libye, paraissent, en dépit des efforts des diplomates et malgré quelques timides espoirs, plus proches de louables tentatives que d'une réelle avancée vers la solution de cette catastrophe humanitaire.

Où en sont, monsieur le Premier ministre, la mise en place des moyens militaires - on sait que la force hybride sous la tutelle de l'ONU et de l'OUA doit compter à terme 26 000 hommes - et l'organisation des moyens humanitaires destinés à protéger les populations ? Outre la protection que nous devons à nos neuf maladroits concitoyens membres de cette ONG, quelles sont les mesures envisageables pour venir au secours d'enfants séparés de leurs familles, mal nourris, sans école, souvent menacés de mort et d'exploitation sordide ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. François Fillon, *Premier ministre*. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, l'opération qui a été conduite par l'association l'Arche de Zoé est condamnable, et le gouvernement français la condamne. Le ministère des affaires étrangères avait d'ailleurs tout fait pour dissuader l'Arche de Zoé de poursuivre ce projet. Plusieurs députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. Donc, il savait !

M. le Premier ministre. Une information judiciaire a d'ailleurs été ouverte dès le mois d'octobre à l'encontre de cette association concernant cette opération.

Les autorités françaises sur place et, semble-t-il, les autorités tchadiennes ont été abusées par une organisation,...

M. Jean-Christophe Cambadélis. Qu'a fait l'armée ?

M. le Premier ministre. ... qui s'est dissimulée sous une fausse identité pour obtenir les autorisations et les moyens de transport nécessaires pour acheminer les enfants.

M. Richard Mallié. C'est scandaleux !

M. le Premier ministre. Cette affaire ne doit pas jeter le discrédit sur les organisations non gouvernementales qui font un travail remarquable au Tchad et au Darfour...

M. Maxime Gremetz. C'est fait !

M. le Premier ministre. ... et qui, aujourd'hui, tenues en suspicion, essuient des caillassages et des violences. Nous avons le devoir de les soutenir, de les défendre et de montrer qu'il y a une différence entre celles qui ont mal agi et celles qui agissent pour le bien des enfants. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Nouveau Centre.)*

Le Tchad est un État souverain dont nous respectons les lois, mais nous serons extrêmement vigilants sur le respect des droits de nos ressortissants.

D'une manière plus générale, la France est soucieuse d'apporter un soutien humanitaire aux populations déplacées au Tchad et au Darfour. Dans cet esprit, elle a pris l'initiative de proposer une force européenne de 3 000 à 4 000 hommes qui se déploiera au Tchad à partir du mois de novembre pour apporter un peu plus de sécurité et d'aide humanitaire dans cette région dévastée.

Enfin, après la visite de Rama Yade au Soudan il y a quelques jours, le gouvernement français a décidé de débloquer de nouvelles contributions financières spécifiquement au profit des enfants déplacés.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Nouveau Centre.)

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 101

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 31 octobre 2007